

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	48	52

<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 03/10/2022
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 17 OCT. 2022
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u>

<u>Objet de la Délibération</u> Cession du 14 place du 11 novembre à Bavay

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 12 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : Mme Isabelle DEMILLY, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX* M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Benoît GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER***, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, Mme Pamela MOHAMED, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Philippe EUSTACHE M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Daniel DAZIN, M. Olivier YZANIC,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Denis LEFEBVRE, M. Francis DUPIRE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Roxane GHYS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Yohann LECERF, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. François RONCHIN, M. Bruno LEFEBVRE, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Catherine MOREL,

*Mme Francine CAUCHETEUX a participé à partir du vote de la délibération 92/2022,

** Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir du vote de la délibération 91/2022.

***M. Nicolas RUTER n’a pas part au vote de la délibération 91/2022

Délibération n°87-2022

Objet : Cession du 14 place du 11 novembre à Bavay

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Le siège de l'ex CCB sis à Bavay 14 place du 11 novembre cadastré section AC 151, 148, 147 et 150 P a trouvé acquéreur.

Les acquéreurs, à savoir Messieurs David Jeu et Mattéo Vignolles, ont adressé à la communauté une promesse d'achat à hauteur de 140 000 euros net vendeur incluant le versement de 10 000 euros au notaire concerné en qualité de séquestre.

Conformément à l'estimation des domaines en date du 23 septembre 2022 un prix de cession à hauteur de 140 000 euros peut être retenu.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- De décider de céder l'immeuble sis 14 place du 11 novembre à Bavay (cadastré section AC sous les numéros AC 151, 148, 147 et 150 P) moyennant le prix de 140 000 euros (+ frais de négociation à hauteur de 6 440 euros TTC),
- De désigner Maître Dorchie aux fins de rédaction de l'acte authentique,
- D'autoriser le président à signer celui-ci et toutes pièces s'y rapportant.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
52		

Décide de :

- Céder l'immeuble sis 14 place du 11 novembre à Bavay (cadastré section AC sous les numéros AC 151, 148, 147 et 150 P) moyennant le prix de 140 000 euros (+ frais de négociation à hauteur de 6 440 euros TTC),
- Désigner Maître Dorchie aux fins de rédaction de l'acte authentique,
- D'autoriser le président à signer celui-ci et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré le 12 octobre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :